

Pour nous aider à préparer la journée, vous pouvez poser vos questions ici et nous faire part de vos besoins et attentes :

SERVICE DIOCESAIN

DE LA PASTORALE DE LA SANTE



Journée diocésaine de la Pastorale de la Santé

Le monde de la santé évolue : quelles perspectives pour une Eglise fraternelle et missionnaire ?

**Avec le Père Jean-Marie ONFRAY
Responsable national de la Pastorale de la Santé**

Lundi 9 décembre 2019

9h30 - 17h

à Saint-Brieuc



Renseignements pratiques

Dans une société dite « liquide », c'est-à-dire caractérisée par de rapides changements, la Pastorale de la Santé rencontre de nouveaux défis. Ceux-ci nécessitent de comprendre ces évolutions pour mieux s'adapter et aller à la rencontre de nos contemporains, en particulier des plus vulnérables. S'adapter, oui, mais comment ? dans quelle mesure ?

Le père Jean-Marie Onfray, Responsable national de la Pastorale de la Santé, viendra nous donner quelques clés de compréhension et de discernement pour notre mission.

Date et horaires : **Lundi 9 décembre 2019**
de 9h30 à 17h

◆
Prévoir son pique-nique

Lieu : Maison Saint Yves
81, rue Mathurin Méheut
22000 Saint-Brieuc

Coût :
Pour couvrir les frais de la journée (photocopies, frais intervenant, etc.) chacun est invité à donner une libre participation financière soit par chèque à l'ordre de Association Diocésaine 22 ou en liquide le jour de la formation dans l'urne prévue à cet effet. Le montant indicatif de participation est de 6 €. Mais une difficulté financière ne doit en aucun cas vous empêcher de suivre une formation.

Renseignements et inscription :

Service Formation
81, rue Mathurin Meheut
22000 Saint-Brieuc
Tel. 02 96 68 13 41

brigitte.gamblin@diocese22.fr

Fiche d'inscription

à adresser au Service Formation
81, rue Mathurin Meheut
22000 SAINT-BRIEUC
Tel. 02 96 68 13 41
brigitte.gamblin@diocese22.fr

avant le **15 novembre 2019**

P. / Sr / M. / Mme / Melle

Nom

Prénom

☎

Courriel :

Service ou Mouvement :

.....

Je m'inscris à la journée du 9 décembre 2019

J'accepte que mon numéro de téléphone soit donné à d'autres inscrits habitant le même secteur pour faire du covoiturage.

➔ voir au dos de la feuille

